



VILLE DE MIRAMAS

PLAN LOCAL D'URBANISME

Révision N°2

5.4.4 Gestion des déchets



PLANED
Europôle de l'Arbois
Bâtiment Marconi
13100 Aix en Provence
tel : 04 42 12 53 31
www.planed.fr



Mairie de Miramas
Hôtel de Ville
Place Jean Jaurès
13148 Miramas Cedex
Tél. 04 90 58 79 79
www.miramas.org

1. La compétence gestion des déchets :

Depuis le 18 juillet 2007, le SAN ouest Provence est compétent en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés.

La Régie Intercommunale de Collecte et Valorisation des Déchets (RICVD) a pour mission d'organiser la collecte et le traitement des déchets, visant à répondre aux objectifs de réduire la production des déchets à la source, de développer la collecte en porte à porte et d'améliorer la qualité et quantité du tri.

La collecte et le traitement des déchets sur la commune de Miramas s'organisent de la manière suivante :

2. La Collecte :

2.1. Les Ordures Ménagères :

Les ordures ménagères sont collectées soit en point de regroupement (bacs collectifs et colonnes semi-enterrées) soit en porte à porte.

La fréquence de collecte pour les points de regroupement diffère selon les quartiers, entre 3 fois et 7 fois par semaine notamment dans le centre-ville et dans certains quartiers à forte production.

En ce qui concerne le porte à porte, la collecte a lieu deux fois par semaine (les mardis et samedis).

La collecte des déchets ménagers est assurée par un prestataire de service (SILIM Environnement).

2.2. Les encombrants :

Pour les personnes ne pouvant se déplacer à la déchèterie, un service gratuit d'enlèvement d'encombrant est mis à disposition des administrés. Ces derniers doivent prendre attache auprès du numéro vert de la RICVD (0800 800 424, appel gratuit depuis un poste fixe), afin de convenir d'un rendez-vous. Les encombrants sont ensuite déposés en déchèterie.

2.3. Les végétaux :

Pour les personnes ne pouvant se déplacer à la déchèterie, un service gratuit d'enlèvement des végétaux est mis à disposition des administrés. Ces derniers doivent prendre attache auprès du numéro vert de la RICVD (0800 800 424, appel gratuit depuis un poste fixe), afin de convenir d'un rendez-vous. Les végétaux sont ensuite déposés en déchèterie.

2.4. La collecte sélective :

La collecte sélective concerne le verre, les emballages ménagers recyclables (EMR) et les journaux, revues, magazines (JRM).

La collecte des déchets recyclables s'effectue soit en point d'apport volontaire (colonnes de tri, colonnes semi-enterrées) soit en porte à porte. La collecte du verre s'effectue quant à elle, uniquement en point d'apport volontaire. La commune de Miramas dispose de 64 colonnes verre et 73 colonnes EMR/JRM. (cf. document joint)

3. La déchèterie :

La déchèterie de Miramas se situe à la Zone Industrielle des Molières. Les déchets suivants sont acceptés en déchèterie :

- Gravats
- Encombrants
- Bois
- Piles
- Ampoules économiques et néons
- Végétaux
- Ferraille
- Cartons
- Pneus
- Batteries
- DMS (déchets ménagers spéciaux)
- Huiles
- DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)
- Papier

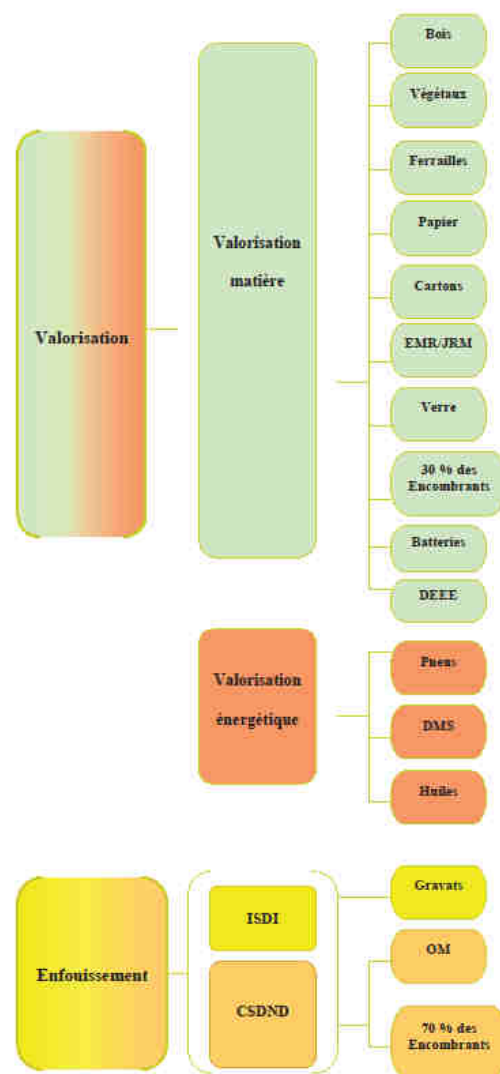
Les différents déchets sont déposés dans les bennes et caissons adaptés.

Selon leur nature, les matières collectées sont transportées vers des filières spécifiques de traitement, de valorisation matière ou d'enfouissement.

4. Traitement des déchets :

Il existe trois types de traitement des déchets :

- la valorisation matière (recyclage, compostage, épandage, réutilisation)
- la valorisation énergétique (par incinération avec récupération d'énergie sous la forme électrique ou thermique)
- l'enfouissement (en centre de stockage de déchets non dangereux : CSDND)

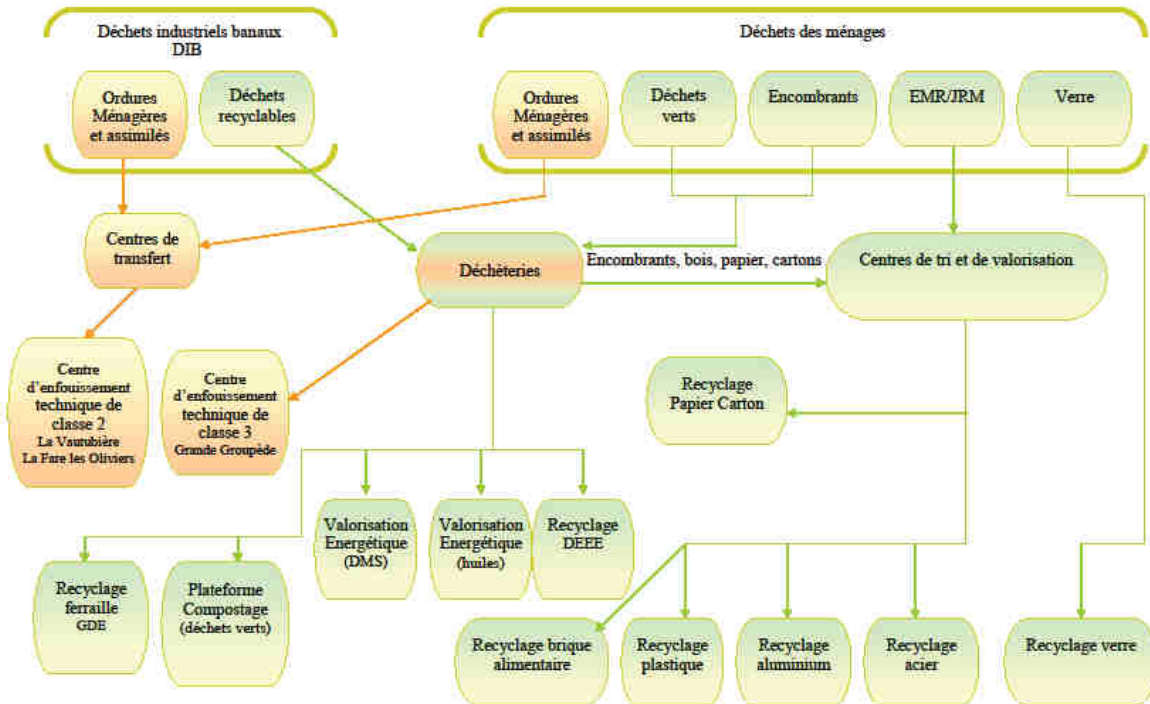


4.1 Transit et tri des déchets

Les centres de transferts sont situés en centre de collecte et de traitement des déchets. Ils permettent, dans un souci d'optimisation des transports de

regrouper les déchets puis de les acheminer vers une unité de traitement en un minimum de voyage.

4.2 Filière de traitement de traitement des déchets



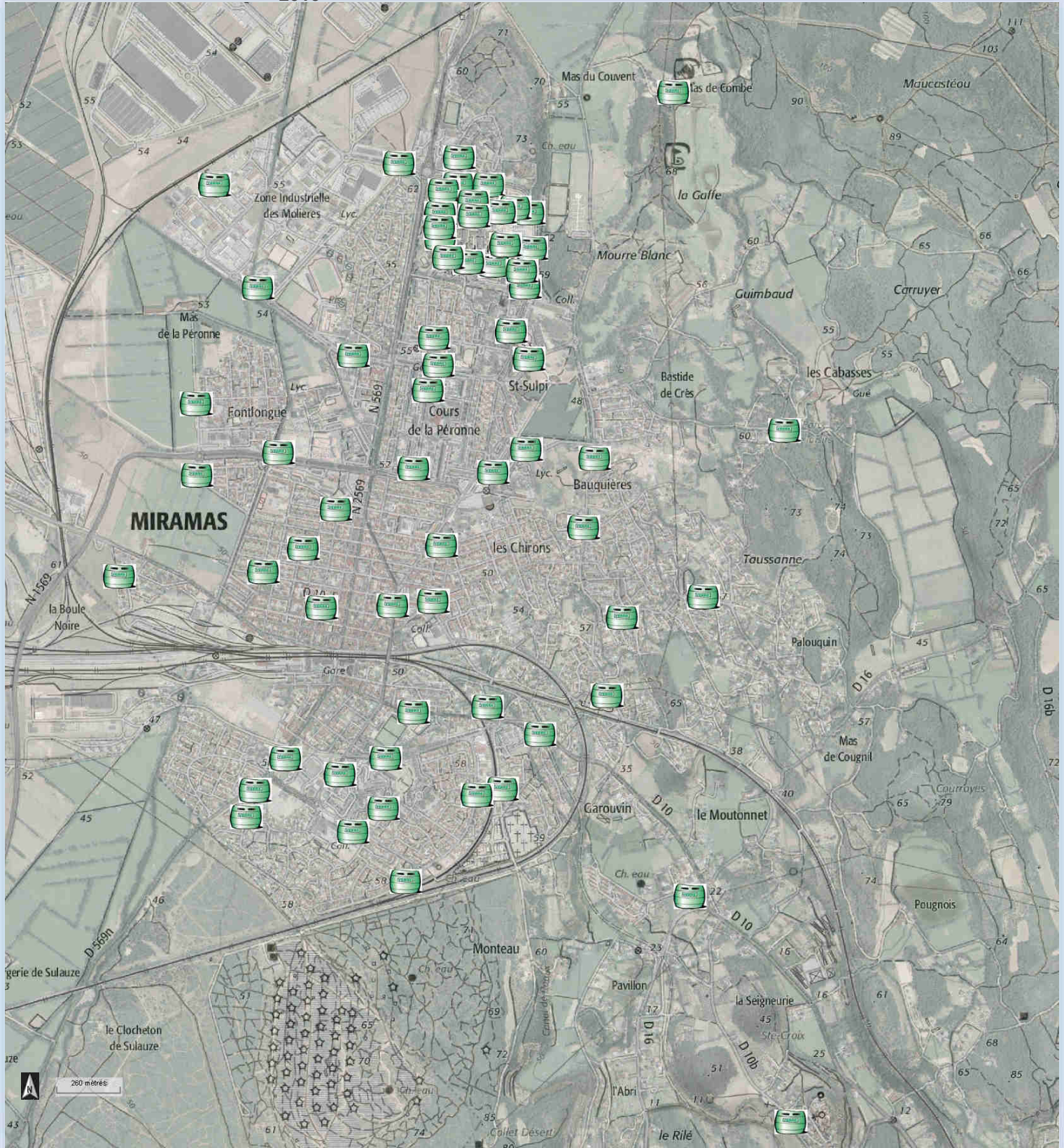
5. Données chiffrées :

- 9 600 tonnes d'Ordures ménagères collectées
- 716 tonnes de collecte sélective
- 6 758 tonnes de déchets déposés en déchèterie




6. Les projets :

En 2015, la RICVD a participé au « Plan de relance pour le recyclage » proposé par Eco-Emballages. Le plan d'action concerne notamment l'amélioration des performances en matière de collecte du verre. Pour cela, il est prévu de doter la ville d'une quinzaine de bornes verre supplémentaires.

Il est également prévu des travaux de requalification courant d'année de la déchèterie de Miramas. Elle sera donc rénovée et étendue afin de rendre un meilleur service aux usagers.



Legende :

-  Hydrographie
-  Départements limitrophes
-  Points d'Apport Volontaire

Document non contractuel